



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Permis plaisance options côtière et eaux intérieures

Nouvelle organisation  
des examens théoriques

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, des opérateurs  
sont chargés de l'organisation et  
de la surveillance de l'examen théorique  
du permis plaisance.

## Pourquoi ?

Nos objectifs :

- réduire la période d'attente pour le passage de l'examen théorique
- des salles d'examens au plus près de chez vous (en 3 mois, plus de 40 000 réussites à l'examen théorique).

## Qu'est-ce que ça change ?

- Plus d'un millier de salles d'examen réparties dans tous les départements.
- 30 euros de frais d'inscription à régler auprès de l'organisme que vous choisissez.
- Un examen modernisé sur tablette numérique,
- 40 questions avec 5 erreurs admises

## Qu'est-ce qui ne change pas ?

- Le permis plaisance est un titre de conduite contrôlé et délivré par l'Etat.

## Comment s'inscrire à l'examen théorique ?

- Rendez-vous directement sur le site internet de l'un des opérateurs : La Poste, Dekra, SGS : objectif code, ou Bureau Veritas : Code N'Go.

## POUR EN SAVOIR PLUS

[www.mer.gouv.fr/le-permis-plaisance-permis-de-conduire-les-bateaux-de-plaisance-moteur](http://www.mer.gouv.fr/le-permis-plaisance-permis-de-conduire-les-bateaux-de-plaisance-moteur)

